



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****24017549***

le,

19 JAN. 2024

Greffé

N° d'entreprise : **0477 049 067**

Nom

(en entier) : **ENERBEL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Organisme de Financement de Pensions**Adresse complète du siège : **avenue des Arts, 47 - 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : GESTION JOURNALIERE**

Le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2023 a arrêté la gestion journalière comme suit :

En application de l'article 15 des statuts et 14 du règlement d'ordre intérieur, le Conseil d'administration confie la gestion journalière ainsi que la représentation de l'O.F.P. en ce qui concerne cette gestion au prestataire de service C.A.C., représenté par ses fondés de pouvoirs Eric Baeckelandt, Arielle Deltombe, Ines Horwart, Noémie Laloux, Thierry Lamaire, Carlo Peeters et Wim Verbeeck, qui agiront conjointement deux à deux.

Le Conseil d'administration peut toujours, sur base de son pouvoir général de représentation, représenter l'O.F.P. dans les actes et décisions de la gestion journalière.

Cette délégation annule et remplace toute délégation antérieure.

A. Deltombe
Fondée de pouvoirs

E. Baeckelandt
Fondé de pouvoirs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)